



Syndicat national unifié des directeurs, instituteurs,
professeurs des écoles, AESH et PsyEN
de l'enseignement public FO de Seine-Saint-Denis

AESH : RIS Mardi 23 novembre de 13h30 à 16h30 à Bobigny !

**Suite à la grève et la manifestation massive à Paris le 19 octobre
le ministre reste sourd à leurs revendications !**

**Dans le 93, les AESH sont convoqués pour signer l'avenant au contrat pour
mettre en place les PIAL !**

Continuons la mobilisation, les AESH de FO ne lâcheront rien !

Pour continuer à discuter, à prendre tous ensemble les décisions qui s'imposent, la section FO des AESH du 93 propose :

Réunion d'information syndicale (RIS) sur le temps de travail :

Mardi 23 novembre de 13h30 à 16h30 !

Arrivez quand vous pouvez, si vous êtes de cantine...

A Bobigny, bourse départementale du travail, place de la libération, salle Oreste, étage 0

Venez nombreuses et nombreux !

Décidons des suites à donner à notre mobilisation !

Inscrivez-vous en cliquant sur le [lien](#). Vous remplissez le modèle de lettre et vous l'envoyez à votre directeur ou IEN.

(RIS : c'est une réunion syndicale sur le temps de travail, elle est de droit, on ne peut pas vous la refuser... Nous vous laisserons une attestation de présence sur place.)

Oui, le 19 octobre est une réussite !

Des milliers de manifestants à Paris !

**Ce moment historique pour les AESH est un point d'appui
pour continuer et gagner !**

Le 19 octobre, des milliers d'AESH, des enseignants, des parents d'élèves, de région parisienne mais aussi de toute la France, sont venus crier leur colère et leurs revendications en direction du ministère. Des centaines de délégués ont organisé la montée nationale en direction du ministre. Des délégations venues de Haute-Loire, du Puy de Dôme, du Rhône, de Gironde, des Bouches du Rhône, de l'Isère, du Pas de Calais, des Côtes d'Armor, du Morbihan, de Mayenne, de l'Oise, de Corrèze, de Creuse, de l'Ain, de l'Eure, de Seine Maritime, de l'Yonne, du Var, de l'Allier, du Vaucluse, d'Indre et Loire, du Maine et Loire, des Landes, de Loire Atlantique, d'Ille-et-Vilaine, du Bas Rhin, de Côte d'Or, de la Haute-Garonne... et de tous les départements de la région parisienne. Le cortège FO de Seine-Saint-Denis était imposant, plus de 200 collègues ! Le cortège FO, dans cette manifestation parisienne, représentait le 3/4 de la manifestation.

Des centaines d'AESH partout en France s'organisent avec FO pour résister et gagner !

Après les mobilisations massives des AESH l'année scolaire dernière, le ministre pensait peut-être s'en tirer à bon compte en proposant une nouvelle grille de rémunération pour quelques euros ? Mais n'est-il pas honteux de maintenir plus de 135 000 personnels sous le seuil de pauvreté ? Alors disons-le clairement : les AESH ne lâcheront pas la proie pour l'ombre.

Les AESH veulent un vrai statut, un vrai salaire !

La résistance s'organise ! Tous ensemble nous pouvons gagner !

Une intersyndicale départementale a lieu mercredi 10 novembre, la question des AESH est à l'ordre du jour.

AESH

Compte- rendu d'audience à la DSDEN 93

Au lendemain de la grève et de la manifestation de milliers d'AESH le 19 octobre à Paris venus des quatre coins de la France, la FNEC FP-FO 93 a été reçue en audience à la DSDEN.

Force Ouvrière a été reçue plus de deux heures par la directrice départementale adjointe et le Secrétaire Général de la DSDEN de Seine-Saint-Denis. Etaient présents à cette audience : trois délégués AESH 93, Yasmina, Philippe et Pascal ; René pour le Snudi FO 93 ; Clémence pour le SNFOLC 93.

Nous avons rappelé à la DSDEN l'ampleur de la mobilisation des AESH, à la fois dans le 93 depuis 9 mois et au niveau national. La forte grève et la manifestation intersyndicale puissante à Paris (plus de 4000 avec une forte présence de FO...) le 19 octobre sont un avertissement pour le ministre. Il doit écouter les AESH qui exigent : Un vrai statut, un vrai salaire, l'abandon des PIAL ! La flexibilité des AESH, amplifiée par les PIAL et leur salaire, qui les maintient sous le seuil de pauvreté, doivent cesser, au risque de conflits sociaux et de rapports de force importants dans les semaines à venir !

Obligation de l'employeur concernant les masques :

FO : Comment expliquez-vous que des milliers d'AESH du 93 n'ont pas reçu le moindre masque de la DSDEN depuis la rentrée de septembre ? Ne font-ils pas parti de l'Education nationale ? Que deviennent les obligations de l'employeur ?

DSDEN : Nous mesurons l'importance de ce que vous dites. Il n'est nullement question d'exclure les AESH de la fourniture des masques. Si vous avez des situations, faites-les remonter. C'est une obligation de l'employeur. Tous les personnels ont droit à des masques et à des autotests jusqu'à la fin de la crise sanitaire. Ça a été répété en conseil d'IEN. Il y a un décalage entre nos directives et la réalité du terrain. Nous allons rappeler les consignes et voir où l'information bloque.

Pour FO, le fait de ne pas donner de masques aux AESH 93 montre le mépris de l'institution pour ces collègues. C'est scandaleux et nous nous réservons le droit de poursuivre les démarches contre ce manquement de l'employeur. Nos collègues AESH 93 ont été contraints de se payer leurs propres masques pour la plupart d'entre eux ! Avec 800 euros de salaire par mois ? Inadmissible ! Nous exigeons des directives écrites claires aux IEN afin que dès la reprise de novembre, tous les AESH aient leurs masques et les autotests !
FO demande le remboursement des masques achetés par les collègues depuis la rentrée de septembre !

Salaire et nouvelle grille indiciaire :

FO : Le ministère a fait une nouvelle grille indiciaire. C'est une revalorisation qui n'augmente que de quelques euros le salaire des AESH, qui restent sous le seuil de pauvreté... Quand cela sera-t-il effectif ? Par ailleurs, depuis des mois, il doit y avoir un rattrapage sur l'augmentation de la CSG, qu'en est-il ?

DSDEN : Que ce soit pour les AESH gérés par la DSDEN ou par le lycée mutualisateur, Gustave Eiffel, 3 000 AESH vont donc pouvoir bénéficier de la nouvelle grille nationale indemnitaire et obtenir le rattrapage de la CSG. Pour que cela soit mis en place rapidement, il doit y avoir une mise à jour du logiciel informatique. Ces mises à jour informatiques ont été livrées le 6 et 13 octobre. Cela apparaîtra sur la paye de novembre.

Il y aura 3 séries d'avenants au contrat pour que cela puisse être fait : un premier concernant la revalorisation indiciaire, un sur le rattrapage de la CSG et un dernier avenant : intégration de la PIALISATION. Il y aura une note explicative à l'attention de tous les personnels.

Le lycée mutualisateur va le faire de manière dématérialisée. La DSDEN va inviter les AESH à venir signer en présentiel. Il y aura une Hotline pour que les AESH puissent poser des questions. Les avenants seront signés avant la mi-décembre.

Nous ne comprenons pas pourquoi ils doivent signer un avenant au contrat pour mettre en place la nouvelle grille indiciaire... Ne serait-ce pas la « carotte » pour contraindre les AESH à signer un nouveau contrat qui impose la mutualisation, la flexibilité des AESH avec la mise en place des PIAL ? Que se passerait-il si des AESH refusent de signer ce nouveau contrat ? Seraient-ils licenciés ? FO sera au côté des AESH pour ne pas

laisser faire, les AESH seront réunis vite pour continuer à s'organiser et résister face à ces méthodes scandaleuses ! Les PIAL précarisent encore plus la profession, nous ne laisserons pas faire ! Par ailleurs, on leur demande de venir signer l'avenant avec leur propre masque et leur propre stylo... Et l'employeur, il n'a aucune obligation ? De qui se moque-t-on ?

Pause méridienne :

FO : De nombreux AESH font les cantines le midi pour faire face à leur salaire de 800 euros. Par ailleurs, la mise en place des PIAL font que les AESH sont amenés à se déplacer de plus en plus loin. Que comptez-vous faire ?

DSDEN : Notre objectif est que le déplacement doit se faire en 15 min à pied pour les collègues maximum. Les PIAL peuvent générer des changements d'emplois du temps mais qui ne sont pas souhaitables du jour au lendemain. Sur les collègues qui font les cantines le midi, ils vont faire preuve de bienveillance.

FO reviendra vers la DSDEN à chaque fois qu'il le faut pour faire respecter ces engagements !

PIAL :

FO : Nous vous avons exprimé notre opposition aux PIAL. On le voit en cette rentrée, les PIAL se mettent en place au fur et à mesure. Dès que cela arrive dans un secteur, un AESH est obligé de prendre un, deux, trois élèves en accompagnement en plus. C'est du saupoudrage d'accompagnement. Les conséquences pour tous, AESH, enseignants, élèves, parents, sont terribles ! Nous n'en voulons pas. Face au PIAL qui mutualise et flexibilise nos collègues AESH, nous exigeons un vrai statut et un vrai salaire, ainsi que la création de milliers de postes en Seine-Saint-Denis !

DSDEN : L'objectif est d'optimiser le temps d'accompagnement des élèves donc, oui si un élève est absent pour 15 jours, on envoie l'AESH accompagner un autre élève. Vous l'avez dit, on manque d'AESH donc ça n'aurait pas de sens de laisser un AESH au chômage technique pendant 15 jours. On doit prendre en compte le besoin de l'élève et le bien-être au travail de l'AESH. Vu l'épuisement du vivier, on n'a pas d'intérêt à faire des conditions de travail trop dures. Il n'y a pas de raisons qu'il y ait des changements d'accompagnement s'il n'y a pas des motivations évidentes.

FO veillera à ce que chaque AESH puisse rester avec les élèves qu'ils accompagnent... Sans que leur soit ajoutés des élèves avec des déplacements d'écoles et d'établissements supplémentaires !

Recrutement :

FO : Et le recrutement, vous en êtes où ? Les démissions ?

DSDEN : Une quarantaine d'emplois sont disponibles. Il va y avoir une nouvelle vague de recrutement. 100 personnes ont été recrutées fin juillet. Seules 45 ont signé le contrat. Nous avons eu 80 démissions pendant l'été. En cette rentrée, nous avons 900 notifications supplémentaires. Nous resterons sur des contrats à 24h. Un AESH ne peut pas accompagner un élève 35h puisque les élèves n'ont que 24h de cours.

La DSDEN dit une phrase importante : Un AESH peut accompagner 2 élèves, 4 ça nous semble beaucoup.

FO prend note de cette dernière phrase, importante pour les collègues. C'est la première fois que la Direction Académique admet qu'il faut une limite dans le nombre d'élèves que doit accompagner un AESH. Nous ne manquerons pas, auprès des représentants des PIAL, des ERSEH, des IEN de rappeler cette préconisation de la DSDEN. Pour FO, en fonction du profil de l'élève, un AESH pour un seul élève sur 24 heures doit toujours être possible !

Par ailleurs, au vu des chiffres donnés par la DSDEN, il y a moins d'AESH en cette rentrée qu'en juin malgré 900 notifications supplémentaires ! Seuls, un vrai statut, un vrai salaire et l'abandon des PIAL permettront d'avoir des candidats à ces postes vacants !

CDIisation dans le second degré :

FO : Des collègues à plein temps (35 heures) nous font remonter que pour obtenir un CDI, ces collègues devront passer de 35 heures à 24 heures... Cette décision rectorale est inadmissible ! Que se passe-t-il ?

DSDEN : L'accès au CDI fera passer le contrat de 35h à 24h. C'est ce qui se pratique à l'échelle de l'académie. C'est une équité de traitement de tous les personnels sur tout le territoire. Les collègues poursuivent les missions comme AESH mais on adapte la quotité aux besoins. On fait baisser les heures en CDI. Il est confirmé que les AESH ne doivent pas démissionner pour obtenir un CDI, cela doit se faire dans la continuité, après 6 ans de contrat en CDD.

Incrovable ! Les collègues AESH du second degré qui travaillent 35 heures doivent passer de 1300 euros à 800 euros par mois pour obtenir un CDI ! La maltraitance continue. Nous ne lâcherons pas ! Nous demandons au recteur de revenir sur cette décision. Nous voyons avec le service juridique de la FNEC FP-FO si cette façon de faire est légale !

Ensuite, FO a défendu plusieurs dossiers de collègues AESH. Les demandes seront suivies par la DSDEN avec le syndicat comme interlocuteur dès la rentrée de novembre.

Prochainement se tiendra une intersyndicale départementale. FO a demandé à ce que la résistance des AESH soit à l'ordre du jour. Ces collègues ont besoin d'une intersyndicale unie et forte pour faire face aux PIAL, pour combattre la précarité.

FO organisera, très vite, une nouvelle Réunion d'Information Syndicale (RIS) pour permettre aux AESH de continuer à s'exprimer et s'organiser ! Les délégués AESH à FO en Seine-Saint-Denis ne lâcheront rien, la FNEC FP-FO 93 sera à leur côté !

Halte à la maltraitance !

Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH !

Pour l'abandon des PIAL !

Espace Maurice Nilès
11 rue du 8 mai 1945
93000 Bobigny
Tel : 01 48 95 43 73
contact@snudifo93.net

